

(Traduction)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE MUSÉE NATIONAL

Question n° 1042—L'hon. M. Dinsdale:

1. Quels sont les plans d'aménagement visant la réorganisation et l'expansion du Musée national du Canada?

2. Le nouveau Musée sera-t-il prêt en 1967?

3. Quand présentera-t-on à la Chambre une proposition de loi visant à résoudre les problèmes administratifs que le Musée actuel a dû supporter; et comme l'avait laissé entrevoir la résolution prise à la Chambre le 24 janvier 1963?

L'hon. M. Lamontagne: 1. a) Histoire naturelle.

Le personnel de cette direction s'est développé de façon ordonnée depuis quelques années. L'expansion projetée pour l'avenir englobera les sujets qui tombent naturellement sous l'autorité du Musée national du Canada. Relativement à la division de la zoologie, les plans d'avenir comportent l'addition de personnel scientifique et auxiliaire dans la zoologie des invertébrés et la zoologie quaternaire. L'herbier national s'agrandira pour admettre des spécialistes des lichens et des algues. Les fonctions des divisions de la minéralogie et de la paléontologie se trouveront renforcées par la formation d'une division de la géologie et l'addition de personnel à la division de la paléobotanique et à la division de la paléontologie des invertébrés.

b) Histoire de l'homme.

(i) Archéologie.

La division de l'archéologie est ramenée à ses effectifs antérieurs, soit un spécialiste dans l'anthropologie physique et un spécialiste dans l'archéologie des régions subarctique; en même temps, on a l'intention d'augmenter le personnel pour avoir trois spécialistes, un dans chacune des régions suivantes: provinces de l'Atlantique, province de Québec et province de la Colombie-Britannique.

(ii) Ethnologie.

Un nouveau chef a été désigné, en la personne de M. A. D. DeBlois, M.A. On prévoit de nommer un nouvel ethnologue au poste qu'il occupait auparavant et d'augmenter le personnel de spécialistes dans les domaines de l'ethnologie de la forêt boréale et de l'ethno-histoire du Canada, et de trois spécialistes juniors, un dans chacun de ces domaines; en outre, on nommera un catalogueur et un préparateur.

(iii) Histoire.

Un historien en chef a été nommé, savoir M. F. J. Thorpe, un savant bilingue qui a fait des études postsecondaires à l'Université d'Ottawa et à Paris, avec mention en histoire du Canada français.

c) Science et technologie.

La désignation d'un directeur du Musée des sciences projeté est à l'étude et on doit prendre des mesures immédiates. Il aurait pour fonction de poursuivre dès maintenant la formation de la collection de matériel scientifique et technique qui sera nécessaire pour les salles d'exposition du Musée des sciences, lorsqu'il sera construit, collection qui doit être formée d'avance, à mesure que l'occasion se présente de recueillir des pièces.

d) Le programme de recherche du Musée national se poursuit en même temps que s'accroît constamment la série des publications qui ajoutent au savoir scientifique et qui rendent le grand public conscient du rôle que remplit le Musée dans ce domaine.

e) Services ordinaires.

Il faut augmenter le personnel de la bibliothèque et des divisions de la photographie, de l'éducation et de la muséologie, en vue de pourvoir à l'expansion des services publics requis et de préparer les étalages d'importance nationale que devra renfermer le nouvel immeuble du Musée en 1967.

2. Le ministère des Travaux publics s'est engagé à remettre le nouveau Musée au personnel le 1^{er} janvier 1967.

Les plans d'étalages du nouveau Musée sont en préparation, mais on ne peut garantir que la totalité de l'espace d'étalage, s'étendant sur quelque deux acres, puisse être convenablement rempli de pièces dignes du Musée national du Canada dans la courte période de six mois.

3. Le gouvernement étudie présentement le projet de loi et espère être en mesure d'annoncer une nouvelle à cet égard à une date ultérieure, au cours de la présente session du Parlement.

POURSUITES CONTRE LES COALITIONS

Question n° 1096—M. Winch:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1959, des amendes ont-elles été imposées à des personnes ou à des sociétés à cause d'infractions aux articles 411 ou 412 du Code criminel (qui ont été supprimés le 10 août 1960) ou à la Partie V de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, Infractions relatives aux échanges (chapitre 45 des statuts de 1960) et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms de ces personnes ou sociétés, b) quel a été le montant de l'amende dans chaque cas, c) quand l'amende a-t-elle été imposée, d) quelle infraction a occasionné l'amende?

2. Depuis 1950, y a-t-il des personnes ou des sociétés à qui il a été imposé plus d'une amende à cause de telles infractions et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms des personnes ou des sociétés à qui des amendes ont été imposées ainsi, b) quel a été le montant de l'amende dans chaque cas, c) quelle infraction supplémentaire a occasionné l'amende, d) l'amende a-t-elle été augmentée en raison d'une condamnation précédente et, dans l'affirmative, de quel montant?

M. Macdonald: 1. Oui.